



l'agence  
**métropolitaine**  
des déchets  
ménagers

**PROJET DE TRANSFORMATION  
DU CENTRE DE VALORISATION  
DES ORDURES MÉNAGÈRES  
À IVRY-PARIS XIII**

# CHARTRE DE LA CONCERTATION

## Préambule

---

La nouvelle phase de concertation qui s'ouvre sur le projet de transformation du centre de valorisation des déchets ménagers à Ivry-Paris correspond au troisième temps de la concertation post-débat mentionné dans la décision du maître d'ouvrage faisant suite au débat public de 2009-2010.

Les deux premiers temps de concertation post-débat, qui se sont déroulés de 2010 à 2013, avaient pour objectif de préparer le programme détaillé de l'opération et d'élaborer la charte de qualité environnementale.

La troisième phase de concertation post-débat intervient alors même que le projet a fait l'objet d'un dialogue compétitif conduisant à retenir un groupement attributaire - le groupement IP13 - sur la base d'un projet largement précisé (études de niveau APS).

Pour autant, l'évolution du contexte extérieur au projet - Loi sur la Transition Énergétique et positions renouvelées de la ville d'Ivry contre la méthanisation sur site - a conduit le Syctom à délibérer, le 17 décembre 2015 :

- ▶ l'engagement de nouvelles réflexions susceptibles d'intégrer dans le projet les nouveaux objectifs fixés par la loi sur la transition énergétique relatifs à la collecte des biodéchets et à la valorisation organique des ordures ménagères résiduelles,
- ▶ l'engagement de cette nouvelle phase de concertation,
- ▶ la sollicitation de la Commission nationale du débat public (CNDP) en vue de lui demander de procéder à la désignation d'un garant.

Lors de sa séance du 6 janvier 2016, la CNDP a désigné M. Jacques ROUDIER comme garant de cette troisième phase de concertation post-débat.

## Les objectifs de la concertation

---

La concertation, processus collectif, vise à faire connaître les données du projet, recueillir les observations qu'il suscite et faire émerger des propositions pour l'enrichir. Le débat et la confrontation d'idées ont pour but d'éclairer la décision des élus, pendant les études et dans l'optique de la mise en œuvre du projet.

Ainsi, ce troisième temps de concertation doit permettre de :

- ▶ informer de l'avancée des études, organiser le partage d'informations et l'écoute des avis exprimés ;
- ▶ recueillir, tout au long du processus d'études, des propositions et disposer de connaissances concrètes permettant d'enrichir l'élaboration du projet ;
- ▶ éclairer le Comité syndical du Sycotom sur les choix qu'il a à faire ;
- ▶ faire connaître les décisions prises sur le projet afin de favoriser la participation active des acteurs et du public.

## Les modalités de la concertation

---

### **Une concertation sous l'égide d'un garant désigné par la CNDP**

Le garant a pour mission de veiller au bon déroulement de la concertation dans le respect des règles du débat public : transparence de l'information, expression de tous, écoute mutuelle.

Il n'émet pas d'avis sur le fond du projet mais facilite le dialogue entre tous les acteurs de la concertation.

Il exerce en tant que de besoin un rôle de médiateur.

Il veille au respect des engagements pris dans la présente Charte.

Il recueille les informations, peut questionner le maître d'ouvrage et orienter les groupes de travail.

Il participe aux réunions des organes de la concertation : comités de suivi, groupes de travail et réunion publique.

Il rédige un rapport à l'issue de la concertation qu'il transmettra à la CNDP et qui sera rendu public.

### **Une instance de pilotage : le Comité de suivi**

Le Comité de suivi constitue l'instance de gouvernance pour la concertation sur le projet.

Créé par délibération du Sycotom du 25 septembre 2015 et réuni pour la première fois le 2 décembre 2015 pour son installation, il est composé de 22 membres regroupant élus, services de l'Etat, associations, représentants de l'exploitant, institutions partenaires et représentants du Sycotom.

Chaque séance du Comité de suivi sera l'occasion de restituer et d'établir des conclusions des groupes de travail thématiques précédents.

### **Des groupes de travail thématiques**

Les groupes de travail thématiques ont pour vocation à traiter plus en profondeur des sujets techniques, en mobilisant le cas échéant des intervenants extérieurs, des présentations d'études du maître d'ouvrage, des présentations d'études d'autres membres du Comité de suivi.

Les groupes de travail, ouverts aux instances du Comité de suivi ou à d'autres personnes les représentant (services techniques, autres membres...), seront également ouverts aux citoyens désireux d'y participer, par le biais d'une inscription sur le site internet du projet.

Le nombre de personnes extérieures au Comité de suivi pouvant s'inscrire aux groupes de travail thématiques sera limité afin de permettre l'information et les échanges sur des sujets techniques.

Des intervenants extérieurs pourront être sollicités afin d'apporter leur expertise sur des thématiques particulières.

## **La réunion publique de restitution**

A l'issue des Comités de suivi et des groupes de travail thématiques, une réunion publique sera organisée afin de restituer au grand public l'état d'avancement du projet et les évolutions pressenties, répondre à ses questions, recueillir ses réactions et suggestions.

Cette réunion publique fera l'objet d'une annonce large permettant la participation du plus grand nombre.

## **Les modalités d'information et de participation du public**

---

### **Site internet**

Pour favoriser l'information du public de façon générale, un site internet dédié au projet sera mis en place.

Il présentera le projet et son état d'avancement.

Il sera également le lieu de publication centralisé de l'ensemble des documents utiles à la concertation ou produits dans le cadre de celle-ci. En particulier, il présentera les études consultables, les comptes rendus et les présentations des Comités de suivi et des groupes de travail thématiques.

Il permettra enfin le dépôt de contributions en lien avec les thématiques abordées dans les groupes de travail.

Il permettra l'inscription aux groupes de travail thématiques.

Il comprendra un espace présentant les questions des internautes et les réponses apportées par la maîtrise d'ouvrage.

## **Newsletter**

Une newsletter sera créée et diffusée au fichier d'adresses mail connues à ce jour du Syctom, et enrichi des adresses mail des internautes déposant un avis, une contribution ou une question sur le site internet du projet.

Le site internet offrira la possibilité d'abonnement à la newsletter.

Chaque Comité de Suivi sera suivi d'une newsletter faisant état des principaux échanges.

## **Relais d'information par le biais des communes membres du Comité de suivi et de la presse**

L'information sur la concertation et les possibilités de contributions via le site internet du projet seront relayées par les communes membres du Comité de suivi, au travers de leurs publications municipales ou de leurs sites internet.

La démarche de concertation fera également l'objet de publications presse dans la presse locale.

## **Lettre d'information et d'annonce de la réunion publique**

Une lettre d'information sera créée à destination du grand public.

Cette lettre, au contenu pédagogique, s'attachera à présenter le projet et l'état d'avancement des réflexions. Elle reviendra sur les principaux points de discussion abordés au sein du Comité de suivi et des groupes de travail.

Elle annoncera également la tenue de la réunion publique.

Largement diffusée par boîtage aux habitants résidant à proximité du centre de traitement d'Ivry-Paris XIII, elle sera mise à disposition des communes membres du Comité de suivi et disponible en téléchargement sur le site internet du projet.

Elle pourra être pérennisée par la suite, en fonction de l'avancement du projet.

## Les engagements du Syctom et des partenaires de la concertation

---

Le SYCTOM s'engage :

- ▶ à établir et à consolider un calendrier de réunions le plus en amont possible afin de favoriser la mobilisation des personnes concernées ou des personnes souhaitant participer ;
- ▶ à ce que les avis, informations et propositions délivrés lors de chaque réunion soient consignés dans des comptes rendus, mis à disposition du public ;
- ▶ à mettre en ligne sur le site du projet les comptes rendus et les présentations dix jours après la tenue des comités de suivi et des groupes de travail.

Les partenaires s'engagent :

- ▶ à confirmer auprès du SYCTOM leur présence aux instances de concertation au moins 48 heures avant la date de la réunion, en précisant le(s) nom(s) et la (les) fonction(s) des participants ou de leur(s) représentant(e-es).

Enfin, le SYCTOM et les partenaires s'engagent à inscrire leurs échanges dans une relation de courtoisie, en écoutant, en respectant et en donnant considération aux différentes opinions qui s'expriment.

# Calendrier prévisionnel de la concertation



## DISPOSITIF DE CONCERTATION

**COMITÉ DE SUIVI**  
**8 février 2016**  
Centre Ivry-Paris XIII

**GROUPE DE TRAVAIL N°1**  
**GISEMENT**

**10 mars 2016**  
Mairie d'Ivry-sur-Seine

**GROUPE DE TRAVAIL N°2**  
**BIODÉCHETS**

**30 mars**  
Mairie du 13<sup>ème</sup> arrondissement de Paris

**GROUPE DE TRAVAIL N°3**  
**ALTERNATIVE À LA**  
**MÉTHANISATION SUR SITE /**  
**VALORISATION ÉNERGÉTIQUE**

**4 avril 2016**  
Mairie du 13<sup>ème</sup> arrondissement de Paris

**COMITÉ DE SUIVI**  
**21 avril 2016**  
Centre Ivry-Paris XIII

**GROUPE DE TRAVAIL N°4**  
**INTÉGRATION DU PROJET /**  
**ACCOMPAGNEMENT DU PROJET**

**12 mai 2016**  
Mairie d'Ivry-sur-Seine

**COMITÉ DE SUIVI**  
**27 mai 2016**  
Centre Ivry-Paris XIII

**Réunion publique**  
**Juin 2016**  
**Ivry-sur-Seine**

**Bilan de la**  
**concertation**

**DÉROULÉ DE LA CONCERTATION**